

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230601-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>43</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	43	6	6	0	Délibération conforme La Présidente, <i>Isabelle Heurtier</i> Signée par			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	43	6	6	0											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance <b>MERCREDI 28 JUN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>														

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambar, Alain Bernard, Philippe Lutig, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

**N°HJSC\_C\_2023\_06\_01**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Assemblée Haut-Jura Saint-Claude : liste des conseillers communautaires**

Vu la liste des conseillers communautaires approuvée lors du conseil communautaire du 5 avril 2023,

Vu la démission de M. Jean-Louis Mouleyre, commune de Choux, de son poste de suppléant,

Vu la démission de Mme Cécile Chiquet, commune de Lavans-Lès-Saint-Claude, de son poste de titulaire

Vu la démission de M. Olivier Brocard, commune de Saint-Claude, de son poste de titulaire,

Vu l'article L273-12 du code électoral,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la liste des délégués communautaires comme suit :

CA 

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230601-DE

<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	BRAUN Caroline	SAUVEUR Régis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	PERRIN Françoise
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
	FREZIER Roland	
	DAVID Jean-Louis	
COTEAUX DU LIZON	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	RIEUTORD Colin	
COYRIERE	GRENARD Daniel	GERAUD Alain
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRENARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	BURDET Claude
	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	DA SILVA TEIXEIRA Rachel	
	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIÈRES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER CLAUDE	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
	MILLET Jean-Louis	
	ELINEAU Herminia	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	COTTET-EMARD Lilian	
	CHAMBARD Catherine	
	BERNARD Alain	
	DESBARRES Céline	
	LUTIC Philippe	
	HERZOG Frédéric	
	DUCHENE Gérard	
	GELPER Loïc	
	GRANDCLEMENT Annick	
	HATMANICHANH Toukkham	
	DE ROECK Laetitia	
	PONCET Frédéric	
	CAPELLI Marc	
	VAUFREY Nelly	
	LAHAUT Francis	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	VERNEREY Samuel	PILLARD Claudie
VILLARD SAINT-SAUVEUR	PIMPIE Claude	MEYNIER Michel
VIRY	BLONDET Alain	SINGER Edith
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire

Philippe Passot  
Secrétaire

<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230602-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>43</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	43	6	6	0	Délibération conforme La Présidente, <i>Isabelle Heurtier</i> Signée par			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	43	6	6	0											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance <b>MERCREDI 28 JUIN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>					 									

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lufic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukxham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukxham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°HJSC\_C\_2023\_06\_02

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### SICTOM : liste des délégués

La Communauté de Communes adhère au SICTOM à ce titre elle perçoit la redevance et la taxe d'ordures ménagères et s'acquitte de sa participation pour le compte des 22 communes au SICTOM. Il appartient aux communes de faire des propositions pour désigner les délégués qui sont formellement désignés par la communauté de communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20/3-7 du 29 mars 2023,

Vu la démission de Mme Cécile Chiquet, commune de Lavans-Lès-Saint-Claude,

Vu la proposition de la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la liste des délégués au SICTOM comme suit :

en 

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230602-DE

<b>Délégués au SICTOM</b>		
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	Régis SAUVEUR	Denis GRAND-PERRET
BELLECOMBE	Frédéric PITEL	Walter BARTH
LES BOUCHOUX	Karine JEANTET-PROST	Jérôme GRECARD
CHASSAL-MOLINGES	Claude MORA	Philippe CHAPOTOT
CHOUX	Josette PIERS	Florine CHESNAIS
COISERETTE	Valentin CHAUVIN	Françoise COUTY
COTEAUX DU LIZON	Jean-Louis DAVID Nelly DURANDOT	Roland FREZIER Jean-Marc PANISSET
COYRIERE	Laurent MATTEI	Jean-Louis JEUNET
LAJOUX	Mathieu LE MOULLEC	Anthony GUIGNE-BOLOGNE
LARRIVOIRE	Christian LAURENT	Brigitte MOREL
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	Antoine PULICE Bruno PERRIER	Magali LAHU Anaïs OVERNAY
LESCHERES	Guy MANZONI	Christian CREPET
LES MOUSSIERES	Gaétan DUSSOUILLEZ	Raphaël GROSSIORD
LA PESSE	Anthony HAREL	Sandrine GIROD
RAVILLOLES	Hervé ABRY	Yves DUTAL
LA RIXOUSE	Christophe ROSELET	Jean-Louis PERATI
ROGNA	Roland DEMANGE	Sabrina SIMOES
SAINT-CLAUDE	Alain BERNARD Lilian COTTET-EMARD Céline DESBARRES Herminia ELINEAU Annick GRANDCLEMENT	
SEPTMONCEL-LES-MOLUNES	Bernard REGAD	Samuel VERNEREY
VILLARD SAINT SAUVEUR	Michel MEYNIER	Claude PIMPIE
VIRY	Joël THIBAUDON	Anne-Marie KLEINKLAUS
VULVOZ	Jean-Pierre MICHALET	Marion LACROIX

- **CHARGE** la Présidente de notifier la présente décision au SICTOM

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire



<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230603-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>43</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	43	6	6	0	Date et lieu de la séance <b>MERCREDI 28 JUIN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	43	6	6	0											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimple), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukkham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukkham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

**N°HJSC\_C\_2023\_06\_03**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**SMAAHJ : liste des délégués**

La Communauté de Communes a compétence en matière d'accueil des personnes du 3ème âge et adhère à ce titre au SMAAHJ au lieu et place des communes.

Toutefois, il appartient aux communes de faire des propositions à la Communauté de Communes pour les délégués,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20/3-6 du 29 mars 2023,


Vu la démission de M. Jean-Louis Mouleyre, commune de Choux,

Vu la démission de Mme Corinne Benier, commune de Ravilloles,

Vu la proposition des communes de Choux et Ravilloles pour les remplacer,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la liste des délégués au SMAAHJ comme suit :

CA 

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230603-DE

<b>Délégués au SMAAHJ</b>		
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	Amélie GABILLET	Sandra PERALTA
BELLECOMBE	Dominique GROS	Stéphane GROS
LES BOUCHOUX	Jérôme GRECARD	Karine JEANTET-PROST
CHASSAL-MOLINGES	Jean-François DEMARCHI Monique PORCHEREL Jean-Luc DELACROIX	Michaela BESSE Claire MEYNIER Sandrine LEBOSSÉ
CHOUX	Josette PIERS	Florine CHESNAIS
COISERETTE	Bernard VINCENT	
COTEAUX DU LIZON	Maryse VINCENT Florence AIME Nathalie CLABAUT	Nelly DURANDOT Nicole MEYNIER Sabine GROS
COYRIERE	Jean-Louis JEUNET	Alain GERAUD
LAJOUX	Catherine CRAEN	Mathieu LE MOULLEC
LARRIVOIRE	Edwige PEIGNÉ	Brigitte MOREL
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	Emilia BRULE Sandrine DUTOIT Véronique ASNAR	Annie AROURI Aline LACROIX Alain DURAFFOURG
LESCHERES	Guy MANZONI	Nathalie DELATRE
LES MOUSSIÈRES	Sandra GROSTABUSSIAT	Joris MALLAMACI
LA PESSE	Sandrine GIROD	Caroline AUGÉ-CHEVASSUS
RAVILLOLES	Yves DUTAL	Liliane BATIFOULIER
LA RIXOUSE	Nadine MINARY	Maryse LOISON
ROGNA	Martine MARTELET	Muriel DAVID
SAINT-CLAUDE	Isabelle BILLARD Gérard DUCHENE Guillaume POISARD Lilian COTTET-EMARD	Catherine JOUBERT Laëticia DE ROECK Toukxham HATMANICHANH Jean-Claude GALLASSO
SEPTMONCEL-LES-MOLUNES	Isabelle BOUILLER Benoit COLOT	Elisabeth ARBEZ-CARME Sarah VUILLERMOZ
VILLARD SAINT SAUVEUR	Michel ECARNOT Michel MEYNIER	Christiane PIRISINO Brigitte VUILLERMOZ
VIRY	Patricia POITRY François DURAFOR	Laëticia PERRIN Laurie MATHIEU
VULVOZ	Jean-Pierre MICHALET	Jean-Louis JOLY

- **CHARGE** la Présidente de notifier la présente décision au SMAAHJ

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire



<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230604-DE
	En exercice 49	Présents 43	Excusés 6	Pouvoirs 6	Absents 0	Délibération conforme La Présidente, Isabelle Heurtier Signée par :  
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	<b>MERCREDI 28 JUN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>					

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

**N°HJSC\_C\_2023\_06\_04**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Centrales Villageoises du Haut-Jura : désignation des représentants**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura saint-Claude,

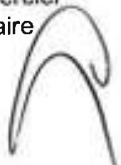
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6/8-1 du 24 février 2021 relative à la désignation des représentants au sein des assemblées générales des Centrales Villageoises du Haut-Jura,

Vu la démission de Cécile Chiquet,



Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DÉSIGNE** M. Laurent Plaut comme titulaire aux assemblées générales des Centrales Villageoises du Haut-Jura,
- **RAPPELLE** que M. Daniel Grenard est suppléant pour siéger aux assemblées générales des Centrales Villageoises du Haut-Jura,

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire  


Philippe Passot  
Secrétaire  


<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230605-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>43</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	43	6	6	0	Délibération conforme La Présidente, <i>Isabelle Heurtier</i> Signée par :			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	43	6	6	0											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance <b>MERCREDI 28 JUNI 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>					 									

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukkham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukkham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°HJSC\_C\_2023\_06\_05

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Pacte de gouvernance : modification

Vu la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°5/3-1 du 9 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°16/3-1 du 12 octobre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'article 37 « Composition » de Conférence Territoriale des Maires,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ARRPOUVE** la modification apportée à l'article 37 « Composition » :
  - o Elle réunit, autour du Président, les maires des communes membres de l'intercommunalité. Dès lors qu'un maire ne peut être présent, il peut se faire représenter par son 1<sup>er</sup> adjoint ou un maire délégué pour les communes nouvelles.  
La Présidente pourra selon les sujets abordés demander la présence de techniciens, de vice-présidents ou de personnes qualifiées concernés par le ou les sujets traités. Ces membres seront présents au sein de la conférence au titre de personnes qualifiées.

CA 



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230605-DE

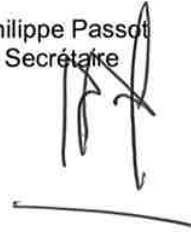
- **RAPPELLE** que ce pacte de gouvernance vaut règlement intérieur,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire



<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230606-DE
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Berger Levrault La Présidente, <b>Isabelle Heurtier</b> Signée par :
49	43	6	6	0		
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 
	<b>MERCREDI 28 JUN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>					

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°HJSC\_C\_2023\_06\_06

### LOGEMENT / HABITAT / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

#### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et Programme Territorial de Rénovation de l'Habitat (PTRH)

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 6-2 concernant les compétences optionnelles « Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°19/7-2 prise par le Bureau Communautaire du 15 juin 2022 retenant le cabinet Soliha Jura Saône-et-Loire pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une OPAH,

Vu la délibération n°22/712 prise par le Bureau Communautaire du 19 octobre 2022 actant notre engagement au programme Petites Villes de Demain par la signature de la convention cadre,


Vu la convention cadre du programme « Petites Villes de Demain », signée le 25 octobre 2022, inscrivant une OPAH dans les projets à venir,

Vu les objectifs prioritaires définis par le conseil d'administration national de l'ANAH pour les OPAH-RU et la programmation des crédits,

Vu l'avis favorable donné par les partenaires et financeurs de l'OPAH-RU,

Vu les conclusions de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH ainsi que les différentes simulations financières réalisées concernant les dispositifs d'aides complémentaires aux propriétaires, et les propositions d'actions à mettre en œuvre pour l'animation,

Considérant, que cette action entre dans le champ de compétence de la Communauté de Communes,

cn 

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les modalités d'interventions proposées pour entrer en phase opérationnelle :

**Lancement d'une OPAH de Renouveau Urbain au cœur de ville de Saint-Claude, sur le périmètre du SPR, Site Patrimonial Remarquable, pour une durée de 5 ans.**

Au travers de cette opération, la Communauté de Communes, consciente de la concentration des problématiques habitat dans le cœur de Saint-Claude, veut se donner les moyens et les ressources, en investissement et en ingénierie pour :

- Contribuer à la revitalisation du cœur de ville, en complémentarité de toutes les autres actions engagées, en particulier en luttant contre l'image négative de dégradation renvoyée actuellement par une partie du parc ancien,
- Reconquérir les immeubles ancrés dans une vacance de longue durée,
- Accueillir une population nouvelle au centre-ville, qui fera le choix d'y habiter du fait de la qualité de vie offerte et la présence de commerces et services de proximité,
- Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne,
- Améliorer les conditions de vie des ménages les plus modestes résidant déjà en cœur de ville par la réduction de leurs charges énergétiques, l'adaptation de leurs logements et une meilleure accessibilité de leurs immeubles,
- Permettre la réalisation de programmes de travaux de rénovation thermique efficaces dans les copropriétés en cœur de ville.

**Lancement en parallèle d'un Programme Territorial de Rénovation de l'Habitat sur tout le reste du territoire communautaire (PTRH), pour une durée également de 5 ans.**

Afin d'apporter une cohérence intercommunautaire et d'apporter des réponses à des problématiques habitats moins prégnants que sur le cœur de ville mais cependant bien présentes, la CCHJSC souhaite, au travers de cette opération, faire bénéficier l'ensemble des 22 communes de son territoire d'une animation renforcée pour traiter les problématiques suivantes :

- Lutter contre le logement indigne,
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat,
- Créer une offre locative privée abordable pour les ménages à faibles ressources,
- Adapter les logements à l'âge et à un handicap,
- Structurer et réhabiliter des copropriétés,

**Mise en place d'un guichet unique de l'habitat pour le territoire communautaire**

Pour accompagner ces deux programmes, la CCHJSC décide également de lancer un guichet unique dédié aux porteurs de projet des 22 communes du territoire. Ce guichet sera la porte d'entrée des deux dispositifs et une communication unique sera réalisée afin de créer une dynamique locale et d'entraîner une émulation territoriale. Il offrira un premier niveau d'information et orientera les porteurs de projets vers les partenaires existants en fonction de leur profil.

- **DÉCIDE** de retenir les objectifs proposés pour les deux programmes sur 5 ans, soit :
  - 280 logements à améliorer dans le cadre de l'OPAH-RU : 90 logements de propriétaires occupants, 90 logements locatifs privés et 100 lots de copropriétés ;
  - 255 logements à améliorer dans le cadre du PTRH : 200 logements de propriétaires occupants, 30 logements locatifs privés et 25 lots de copropriétés ;

en A

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230606-DE

- **VALIDE** une enveloppe communautaire pour les aides financières à destination des propriétaires privés de 352.500 € sur 5 ans (dont 212 500 € pour l'OPAH et 140 000 € pour la PTRH) et de valider une enveloppe communautaire estimative pour l'animation du dispositif de 300 000 € (dont 200 000 € pour l'OPAH et 100 000 € pour la PTRH).

Les dispositifs d'aides financières communautaires pour favoriser la réalisation de programmes de travaux performants dans le parc privé durant les 5 années de réalisation des deux programmes sont les suivants :

- Aides aux propriétaires occupants

- Pour les logements atteignant le niveau BBC : sont concernés les logements occupés par des propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes éligibles aux aides de l'Anah, qui atteignent le niveau de performance énergétique « Bâtiment Basse Consommation » à l'issue de la réalisation du programme de travaux subventionné.

Montant de l'aide : prime forfaitaire de 3 000 €

- Pour les logements insalubres occupés : sont concernés les logements occupés par des propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes éligibles aux aides de l'Anah, considérés insalubres à la suite de l'établissement de la grille d'insalubrité Anah ou d'un arrêté d'insalubrité pris par le préfet du Jura. L'aide communautaire est conditionnée à un projet de travaux global qui permet une sortie d'insalubrité.

Montant de l'aide : prime forfaitaire de 3 500 €

- Aide aux propriétaires bailleurs (sous réserve du conventionnement des logements avec l'Anah)

- Pour les logements faisant l'objet d'une réhabilitation lourde au sein d'un projet global de réhabilitation d'un immeuble complet.

Montant de l'aide : prime forfaitaire de 3 000 €

- Aide aux copropriétés (en OPAH-RU uniquement)

- Pour les copropriétés engageant des programmes de rénovation énergétique éligibles à MaPrime rénov' Copropriétés.

Montant de l'aide : prime forfaitaire de 5 000 € par copropriété (versée au syndicat des copropriétaires).

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental du Jura, délégataire des aides à la pierre, pour la réservation d'une enveloppe globale de crédits ANAH pour la réalisation des objectifs de l'OPAH-RU de 2 606 965 € sur 5 ans,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental du Jura pour la réservation d'une enveloppe globale de crédits départementaux pour la réalisation des objectifs de l'OPAH-RU de 300 000 € sur 5 ans,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental du Jura, délégataire des aides à la pierre, pour une subvention de l'ANAH sur la mission de suivi-animation de l'OPAH-RU, qui sera calculée, selon la réglementation de l'ANAH, sous la forme d'un forfait de base de 50% de subvention sur le coût HT global des missions concernant le public éligible à l'Anah, complété par une part variable liée au nombre de dossiers ANAH déposés dans les thématiques prioritaires,
- **APPROUVE** le lancement d'un appel offre public pour recruter un cabinet chargé d'assurer l'animation et le suivi de l'OPAH-RU, du programme territorial (PTRH), et du guichet unique de l'habitat et délègue au bureau communautaire le choix, après avis de la commission d'appel d'offres, du cabinet à retenir,
- **AUTORISE** la Présidente à négocier avec les partenaires, à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire



<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230607-DE
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme La Présidente, <b>Isabelle Heurtier</b> Signée par :
49	43	6	6	0		
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 
	<b>MERCREDI 28 JUN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>					

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

**N°HJSC\_C\_2023\_06\_07**

**LOGEMENT / HABITAT / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS**

**PLU de St-Claude : fin de la révision - intégration des réflexions et travaux entrepris au futur PLUi**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,


Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Claude, approuvé par le conseil municipal en date du 29 Janvier 2004 ayant fait l'objet d'une mise en révision le 24 juin 2010 annulé et remplacé par une nouvelle délibération du conseil municipal prescrivant la révision du PLU en vigueur en date du 19 septembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et compétences de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude du 22 mars 2022,

Vu la délibération N°14/7-3 du Conseil Communautaire portant sur la poursuite de la procédure de révision du PLU de Saint-Claude engagé en 2019, en date du 13 avril 2022,

Vu la délibération N°16/7-1 du Conseil Communautaire prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et son annexe « charte de gouvernance du PLUi » en date du 12 octobre 2022,

Vu les conclusions et décisions reportées au compte rendu de la réunion de suivi et de pilotage de la révision du PLU de Saint-Claude réalisée au siège de la CCHJSC le 6 février 2023, en compagnie des représentants de la Ville de Saint-Claude, ceux de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, les représentants du Service d'Appui aux Collectivités en Accessibilité et Urbanisme de la Direction Départementale des Territoires du Jura et la directrice du Cabinet d'études Citadia Conseil en charge de l'élaboration du PLU,

CH 

Vu la délibération de la ville de Saint-Claude n°04/27 – Clt.141 du 9 juin 2023,

Considérant les statuts et compétences de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude,

Considérant la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle de la communauté de communes et un lancement des travaux courant 2023,

Considérant les modalités énoncées au point « Procédure en cours » dans l'annexe « Charte de gouvernance du PLUi » de la délibération du Conseil Communautaire du 12 octobre 2022,

Considérant que pour la procédure de révision du PLU de la Ville de Saint-Claude des arbitrages sont encore nécessaires sur le Projet d'Aménagement et de développement durables en cours d'élaboration,

Considérant que les orientations générales du PADD n'ont pas été soumis à débat du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Considérant que le calendrier prévisionnel projeté à minima 27 mois de travail avant l'approbation du PLU contre 36 pour le projet de PLUi.

Considérant que les observations et les études réalisées en 2019 nécessitent une mise à jour conséquente pouvant remettre en cause les orientations définies au PADD du PLU en cours de révision,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°14/7-3 du conseil communautaire portant sur l'avancement de la révision du PLU de Saint-Claude en date du 13 avril 2022 par cette présente délibération,
- **ACTE** la fin de la procédure en cours « Révision du PLU de Saint-Claude » compte tenu de l'état d'avancement du dossier, reste à réaliser et compte tenu du lancement prochain de la procédure d'élaboration du PLUi Haut-Jura Saint-Claude.
- **ABOUTIT** à la clôture et l'arrêt de la procédure de manière technique et financière ;
- **ENGAGE** une procédure d'évolution du PLU en vigueur afin de prendre en compte les besoins urgents en matière d'aménagement et d'urbanisme si nécessaire ;
- **ACTE** que les procédures engagées en attente du PLUi seront financièrement examinées par la CLECT 2023 ;
- **ACTE** que l'ensemble des travaux de révision du PLU de Saint-Claude seront pris en compte dans les travaux d'élaboration du PLUi Haut-Jura Saint-Claude.
- **ACTE** que les élus de la ville de Saint-Claude ou leurs représentants seront impliqués et mobilisés que ce soit sur une potentielle évolution du PLU en vigueur ou bien lors de l'élaboration du PLUi Haut-Jura Saint-Claude.
- **POURSUIT** les travaux engagés par la révision du PLU afin de redonner un dynamisme de travail à la commune et tirer le bilan des choix opérés lors de cette procédure dans le but de les intégrer aux travaux du PLUi,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire



<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230608-DE
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	La Présidente, <b>Isabelle Heurtier</b> Signée par  
49	43	6	6	0		
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					
	<b>MERCREDI 28 JUN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>					

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

### N°HJSC\_C\_2023\_06\_08

#### LOGEMENT / HABITAT / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

##### PLUi : charte de gouvernance - modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.153-34.

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et compétences de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude du 22 mars 2022,

Vu la délibération N°16/7-1 du Conseil Communautaire prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et son annexe « charte de gouvernance du PLUi » en date du 12 octobre 2022

Vu la délibération de la ville de Saint-Claude n°04/27 – Clt.141 du 9 juin 2023,

Vu la délibération N°23/7-1 du Conseil Communautaire, annulant et remplaçant la délibération n°14/7-3 du 13 avril 2022, mettant fin à la prestation de révision du PLU de la ville de Saint-Claude,

Vu l'ordre du jour de la conférence des maires Haut-Jura Saint-Claude organisée le 5 juin 2023,

Considérant les statuts et compétences de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ;

Considérant la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle de la Communauté de Communes et un lancement des travaux courant 2023,

CA 

Considérant les modalités d'évolution des documents d'urbanisme en vigueur au « F/ la planification durant l'élaboration du PLUi » et « G/ les conditions de modification de la présente charte » au sein de l'annexe « Charte de gouvernance du PLUi » de la délibération du Conseil Communautaire du 12 octobre 2022,

Considérant que contenu de l'état d'avancement de la révision du PLU de la Ville de Saint-Claude prescrit en 2019 n'a pas abouti à un arrêt du projet et que les orientations générales du PADD n'ont pas été soumis à débat du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'élaboration d'un PLUi à l'échelle de 22 communes s'inscrit dans un temps de long d'observations, de réflexions et de décisions,

Considérant qu'il est souhaitable de stabiliser les documents d'urbanisme en vigueur durant toute la durée de l'élaboration du PLUi mais que des procédures d'évolution dites « légères » peuvent être indispensable pour la mise en œuvre des Projets d'Aménagement et de Développement Durables au sein des Plan Locaux d'Urbanisme en vigueur notamment,

Considérant qu'il est possible de réviser un Plan local d'Urbanisme sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables avec examen conjoint de l'Etat, de l'EPCI ou de la commune et des personnes publiques associées conformément aux dispositions de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme relatives à la révision allégée du PLU.

Considérant que la « révision allégée » avec examen conjoint fait partie intégrante de ces procédures dites « légères » ;

Considérant que la conférence des maires a validé le projet de modification de la « Charte de gouvernance du PLUi » lors de la séance du 5 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **MODIFIE** le paragraphe du « F/La planification durant l'élaboration du PLUi » du projet de Charte de gouvernance du PLUi avant signature de l'ensemble des communes membres,
- **AJOUTE** la possibilité pour les communes d'engager une procédure de révision allégée des Plan Locaux d'Urbanisme en complétant les dispositions du paragraphe 1) « Les évolution des documents d'urbanisme en vigueur »,
- **MODIFIE** l'intitulé et le contenu du paragraphe 2) « Les procédures en cours » par « La poursuite du projet de PLU de la Ville de Saint-Claude au PLUi »,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----ooOoo-----



Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire





<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230609-DE
	En exercice 49	Présents 43	Excusés 6	Pouvoirs 6	Absents 0	Délibération conforme La Présidente, Isabelle Heurtier Signée par :  
Date et lieu de la séance						
<b>MERCREDI 28 JUNI 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire						

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES :** Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS :** Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°HJSC\_C\_2023\_06\_09

### PERSONNEL

#### Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité au 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour permettre les avancements de grade, de :

- Supprimer les emplois correspondant au grade de :

- Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, 1 poste
- Adjoint technique territorial à temps complet, 1 poste
- Adjoint administratif territorial à temps complet, 2 postes
- Adjoint territorial du patrimoine, 1 poste.

- Créer les emplois correspondant au grade de :

- Assistant de conservation à temps complet, 1 poste
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 2 postes
- Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste.

Considérant la nécessité au 1<sup>er</sup> janvier 2023, afin de suivre l'avancement de grade d'un agent pris dans sa collectivité principale, de :

- Supprimer l'emploi correspondant au grade de :
  - Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (8/20), 1 poste
- Créer l'emploi correspondant au grade de :
  - Assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8/20), 1 poste

Considérant la nécessité, par suite de l'inventaire des délibérations prises depuis la création de la collectivité, de réajuster le tableau des emplois, comme suit :

- Transformer l'emploi correspondant au grade de :
  - Adjoint du patrimoine à temps non complet (17.5/35), 1 poste, en Adjoint du patrimoine à temps complet (35/35), 1 poste
- Transformer l'emploi correspondant au grade de :
  - Emploi fonctionnel à temps complet (35/35), 1 poste, en attaché territorial hors classe à temps complet (35/35), 1 poste
- Créer l'emploi correspondant au grade de :
  - Adjoint du patrimoine à temps complet (35/35), 1 poste

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifiant et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois adopté le 07 décembre 2022,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le tableau des emplois suivant :

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230609-DE

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE										
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP			POURVU	Délibération à prendre		
								20230628		
								TC	TNC	
EMPLOIS FONCTIONNELS	DGS	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES							1	0
		DGS 20-40 000 hab	A	1.00	35	0.00	0	0	0	
	ATTACHE TERRITORIAL	ATTACHE TERRITORIAL							8	0
		ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE	A	1.00	35	1.00	1	1	0	
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1.00	35	7.00	6	7	0	
		REDACTEUR TERRITORIAL	B	1.00	35	1.00	0	1	0	
	REDACTEUR TERRITORIAL	REDACTEUR	B	1.00	35	5.00	5	5	0	
		ADJOINT TERRITORIAL							19	1
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère d	C	1.00	35	5.00	3	5	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème d	C	1.00	35	5.00	4	5	0	
ADJOINT ADMINISTRATIF		C	1.00	35	9.00	9	9	0		
ADJOINT ADMINISTRATIF		C	0.50	17,5	0.00	0	0	0		
ADJOINT ADMINISTRATIF		C	0.49	17	0.49	0	0	1		
ADJOINT ADMINISTRATIF							9	1		
TECHNICIEN TERRITORIAL	TECHNICIEN TERRITORIAL	TECHNICIEN TERRITORIAL							1	0
		TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1.00	35	1.00	1	1	0	
	AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE							5	0
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1.00	35	2.00	2	2	0	
		AGENT DE MAITRISE	C	1.00	35	3.00	3	3	0	
		ADJOINT TECHNIQUE							4	1
	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	1.00	35	1.00	0	1	0	
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	1.00	35	2.00	2	2	0	
		Adjoint technique	C	0.06	2/35	0.06	1	0	1	
		Adjoint technique	C	1.00	35	1.00	0	1	0	
		ADJOINT TECHNIQUE							1	1
		ADJOINT TECHNIQUE							1	1
CULTURELLE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE							1	0
		ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	1.00	35	1.00	1	1	0	
	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							2	1
		PROF ENS ARTIST HORS CL	A	1.00	16	1.00	1	1	0	
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	0.27	4.25/16	0.27	1		1	
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	1.00	16	1.00	1	1		
		PROF ENS ARTIST CL NORMALE						1	1	
	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							8	13
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.26	5.25/20	0.26	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.60	12/20	0.60	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.80	16/20	0.80	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	1.00	20	4.00	4	4		
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1ère CL	B					4	3	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.15	3/20	0.30	2		2	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.43	8.5/20	0.43	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.61	12.25/20	0.61	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.85	17/20	0.85	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.40	8/20	0.40	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	1.00	20/20	2.00	2	2		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.55	11/20	0.55	1		1	
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2ème CL	B					2	7	
		Assistant enseig. artistique	B	1.00	20/20	2.00	2	2		
		Assistant enseig. artistique	B	0.71	15.25/20	0.71	1		1	
		Assistant enseig. artistique	B	0.55	11/20	0.55	1		1	
		Assistant enseig. artistique	B	0.24	4.75/20	0.24	1		1	
	ASS ENSEIGN ARTIST	B					2	3		
	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES							9	0
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 1ère d	B	1.00	35	5.00	5	5	0	
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 2ème d	B	1.00	35	1.00	1	1	0	
		ASSISTANT CONSERVATION	B	1.00	35	3.00	3	3	0	
ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES							15	1	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1ère CL	C	1.00	35	0.00	0	0	0		
	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème CL	C	1.00	35	4.00	4	4	0		
	Adjoint du patrimoine	C	0.50	17.5	0.00	0		0		
	Adjoint du patrimoine	C	0.70	24.5	0.70	1		1		
	Adjoint du patrimoine	C	1.00	35	11.00	11	11			
ADJOINT DU PATRIMOINE	C					11	1			

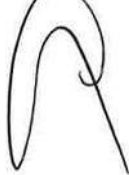
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 09 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ADOPTE** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2023, chapitre 012,
- **ACTE** que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes,
- **ACTE** que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services,
- **ACTE** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique,
- **ACTE** que les recrutements liés aux activités nordiques et piscine seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures,
- **ACTE** que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,
- **ACTE** que pour les besoins du service public, il convient d'avoir recours à des emplois de chargé de projet,
- **ACTE** la nécessité de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration sachant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
- **AUTORISE** la Présidente à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **AUTORISE** la Présidente à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacation,
- **AUTORISE** la Présidente à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers, pour accroissement temporaire d'activités ou pour remplacement rapide de fonctionnaires ou de personnels contractuels de droit public,
- **AUTORISE** la Présidente à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire



<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230610-DE									
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>43</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	43	6	6	0	<i>Deliberation conforme</i> <b>La Présidente,</b> <b>Isabelle Heurtier</b> <b>Signée par :</b>			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	43	6	6	0											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	<b>Date et lieu de la séance</b> <b>MERCREDI 28 JUNI 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>					 									

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES :** Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukxham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS :** Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukxham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°HJSC\_C\_2023\_06\_10

### PERSONNEL

#### Télétravail : augmentation de l'allocation forfaitaire

Vu la délibération en date du 07 octobre 2020 instaurant le télétravail,

Vu la délibération en date du 02 décembre 2021 instaurant l'allocation forfaitaire de télétravail,

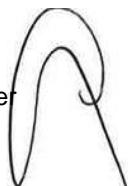
Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant de l'allocation forfaitaire de télétravail est porté de 2,5 € à 2,88 € par journée de télétravail effectuée, et ce dans une limite annuelle qui évolue de 220 € à 253,44 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le montant de l'allocation forfaitaire de télétravail tel que défini ci-dessus,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Claude Mercier  
Secrétaire



-----ooOoo-----

Philippe Passot  
Secrétaire



<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230611-DE
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	La Présidente, <i>Isabelle Heurtier</i> Signée par :
49	43	6	6	0		
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 
	<b>MERCREDI 28 JUN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>					

**PRESENTS** : Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES** : Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS** : Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## N°HJSC\_C\_2023\_06\_11

### FINANCES

#### Changement de nomenclature budgétaire et comptable

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 actuellement au budget général et aux budgets annexes des activités économiques, Maisons de santé, ADS, Office de Tourisme et ASF et lotissement En Poset,

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptable M57 pour leurs budgets gérés en M14,

Considérant que la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets en M57 pour le budget général et budgets annexes des activités économiques, Maisons de santé, ADS, Office de Tourisme et ASF et lotissement En Poset,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire



<b>DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE</b>	<b>MEMBRES</b>					Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230612-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>43</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	43	6	6	0	<i>Deliberation conforme</i> <b>La Présidente,</b> <b>Isabelle Heurtier</b> <b>Signée par :</b>			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	43	6	6	0											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	<b>Date et lieu de la séance</b> <b>MERCREDI 28 JUIN 2023</b> <b>Salle de l'Épinette</b> <b>Coteaux du Lizon</b>														

**PRESENTS :** Isabelle Heurtier, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Colin Rieutord, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Pascal Bonin, Michael Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Alain Bernard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Annick Grandclément, Frédéric Poncet, Marc Capelli, Nelly Vaufrey, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Michel Meynier (suppléant de Claude Pimpie), Alain Blondet, Daniel Jacquenod

**EXCUSES :** Stéphane Gros, Bernard Vincent, Anne-Christine Donze, Céline Desbarres, Toukham Hatminichanh, Laëtitia De Roeck,

**POUVOIRS :** Stéphane Gros donne pouvoir à Christian Rochet, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Anne-Christine Donze donne pouvoir à Josette Piers, Céline Desbarres donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Toukham Hatmanichanh donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Herminia Elineau,

Soit 43 présents et 6 pouvoirs soit 49 votants

La convocation pour la séance du 26 juin 2023, datée du 21 juin 2023, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

**N°HJSC\_C\_2023\_06\_12**

**FINANCES**

**Exécutif : maintien ou non du 2<sup>ème</sup> vice-président dans cette qualité**

Suite du retrait de délégation opéré, et ce à titre conservatoire pour les deux parties, par Isabelle Heurtier – Présidente,

Considérant qu'en matière de droit communal, le retrait de délégation de fonction entraîne l'obligation, pour le conseil communautaire, de statuer sur le maintien ou non du vice-président dans cette qualité

M. Colin Rieutord ne souhaite pas participer au vote, il sort de la salle,

Il est alors procédé au vote, à la majorité simple :

Résultat du premier tour de scrutin :	
1 - Nombres de conseillers présents et représentés :	49
2 - Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne :	48
3 - Bulletins blancs :	2
4 - Bulletins nuls :	0
5 - Suffrages exprimés :	46

Majorité simple : 24 voix

- Oui au maintien au rang de 2<sup>ème</sup> vice-président : 26 voix  
 - Non au maintien au rang de 2<sup>ème</sup> vice-président : 20 voix

cn 

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200026573-20230628-HJSCC20230612-DE

- **APPROUVE** le maintien de Jean-Louis Millet au rang de 2<sup>ème</sup> vice-président sans aucune délégation et par conséquent sans indemnité,
- **PRECISE** qu'il continuera à faire partie du Bureau Communautaire
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Claude Mercier  
Secrétaire



Philippe Passot  
Secrétaire

